

Les « mal-logés »

par Jean-Jacques Guillouet et Philippe Pauquet (IAU)

Estimer le nombre de ménages mal-logés est, par définition, complexe, en raison de la multiplicité des concepts utilisés¹ et de leurs évolutions dans le temps, mais aussi à cause de la diversité des sources à mobiliser².

Selon un rapport du Cnis³, l'enquête nationale Logement (ENL) fait partie, depuis 2002, des sources « irremplaçables » et « riches en variables » à même de quantifier les personnes mal-logées. Suivant ces recommandations, la dernière enquête (2013) a d'ailleurs introduit de nouvelles questions ou modifié celles déjà existantes, notamment pour cerner les situations d'hébergement contraint chez un tiers. Grâce au suréchantillonnage de la région Île-de-France, il est possible d'établir un effectif de mal-logés pour la région capitale⁴.

En 2013, 9,3 % des Franciliens souffrent du mal-logement

Les estimations menées à l'échelle francilienne indiquent qu'un peu plus de 1 108 300 Franciliens connaissent des conditions de logement très difficiles en 2013. Rapporté à la population totale de la région (11 959 800 d'habitants)⁵, ce sont donc 9,3 % des Franciliens qui souffrent du mal-logement. Deux grandes catégories de situations, aux effectifs sensiblement différents, peuvent être distinguées : les personnes disposant d'un logement, mais ayant des conditions de logement difficiles, voire très difficiles, estimées à 976 900 ; et celles privées de domicile personnel, estimées à 159 000, dont 148 000 personnes en hébergement contraint. Parmi ces personnes, près de 30 000 cumulent les deux difficultés⁶.

Tableau 1. Le nombre de mal-logés en Île-de-France et en France métropolitaine

LES CHIFFRES DU MAL-LOGEMENT EN 2015

	IDF	en %	France	en %
Personnes privées de domicile personnel				
- dont en hébergement "contraint" chez des tiers (a)	148 000	23,0	642 700	100
- dont en chambres d'hôtel (b)	11 000	44,5	24 700	100
Ensemble	159 000	23,8	667 400	100
Personnes avec des conditions de logement très difficiles				
- dont privation de confort (c)	462 400	22,1	2 096 500	100
- dont surpeuplement "accentué" (d)	586 500	62,8	934 300	100
<i>moins les doubles comptes (c) et (d)</i>	-72 000	48,3	-149 100	100
Ensemble	976 900	33,9	2 881 700	100
<i>moins les doubles comptes (a), (b), (c) et (d)</i>	-27 600		-53 300	
TOTAL	949 300		2 828 400	
Total personnes mal-logées	1 108 300	31,7	3 495 800	100

¹ Le mal logement intègre les notions de sans abri, de qualité du logement (présence d'équipements sanitaires, défauts affectant le logement ou l'immeuble...), de surpeuplement ou de coût du logement par rapport au revenu et d'environnement du logement.

² Enquêtes, sources administratives ou associatives publiées selon des calendriers très variables.

³ « Le mal-Logement », rapport n° 126, Cnis, Paris, juillet 2011.

⁴ L'ensemble des statistiques produites dans cet article s'appuie sur la méthodologie de l'Insee mise en œuvre pour sa publication « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles », Insee Première, n° 1330, janvier 2011. C'est à partir de cette méthodologie que la Fondation Abbé Pierre a établi l'essentiel de ses estimations sur le nombre de mal-logés en France qui figurent dans ses rapports annuels.

⁵ Source : Insee, recensement de la population 2013.

⁶ Précisément, 27 600 individus connaissent à la fois une situation d'hébergement contraint et vivent dans des logements privés de confort ou surpeuplés. Ils ont été retirés du total des mal-logés pour éviter les doubles comptes.

976 900 personnes logées dans des conditions très difficiles

Cette première catégorie de mal-logés regroupe deux grands sous-ensembles : les personnes vivant dans des logements privés de confort (462 400) et les personnes occupant des logements fortement surpeuplés (586 500). Parmi ces individus, 72 000 cumulent les deux difficultés. Le nombre de personnes logées dans des conditions très difficiles s'élève ainsi à 976 900.

462 400 personnes privées de confort

Selon l'ENL, 462 400 Franciliens vivent dans des logements qui présentent des inconvénients importants, soit parce qu'ils représentent un danger pour la santé ou la sécurité de ses habitants, soit parce qu'ils ne possèdent pas les équipements sanitaires élémentaires. Il s'agit de logements situés dans des immeubles considérés comme vétustes⁷ ou de logements sans cuisine ou sans confort sanitaire⁸.

Les logements situés dans des immeubles vétustes datent d'avant 1949 dans 45 %⁹ des cas. Ils sont plus souvent localisés à Paris et en petite couronne (respectivement 40 % et 34 %). Dans 91 % des cas, il s'agit d'appartements. Très majoritairement, ces logements relèvent du secteur locatif (72 %), qu'il soit social ou privé (36 % chacun). Dans le parc social, les logements ont une surface de 62 m², contre 31 m² dans le parc privé. La proportion importante de logements sociaux dans cet ensemble est probablement liée à la méthodologie retenue : parmi les critères retenus, figure une question d'opinion sur l'appréciation générale de l'immeuble. Ceci a pu conduire un certain nombre de ménages du parc social à émettre un avis sur la qualité architecturale ou sur l'image du quartier en lieu et place de la réponse sur l'état de l'immeuble. Le parc social est en effet régulièrement entretenu (ce patrimoine fait l'objet de réhabilitations lourdes tous les vingt à trente ans), ce qui n'est pas toujours le cas du parc locatif privé.

À l'image de l'ensemble des locataires, les ménages occupant ces immeubles vétustes présentent un profil modeste, où les familles monoparentales et les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses (60 %) qu'en moyenne à l'échelon régional (46 %). 54,5 % exercent les professions d'employés ou d'ouvriers (35 % en Île-de-France) et leur revenu par UC est inférieur de 41,4 % au revenu régional (1 554 contre 2 651 €). Ils consacrent 13,0 % de leurs revenus au paiement du loyer (taux net) quand ils habitent dans le parc social mais 24,9 % (taux net) quand ils logent dans le parc privé¹⁰, des valeurs proches du niveau régional.

586 500 personnes vivent dans des logements surpeuplés

En 2013, 586 500 personnes vivent dans un logement fortement surpeuplé. En moyenne, il manque au moins deux pièces à ces logements par rapport au nombre de personnes qui les occupent. En d'autres termes, faute de place, les occupants de ces logements ne peuvent vivre chez eux sans être dérangés en permanence ou causer un dérangement. C'est le cas, par exemple, d'une famille de quatre personnes qui loge dans un deux pièces ou d'une famille monoparentale de deux personnes qui vit dans un studio.

Les ménages en surpeuplement accentué vivent pour la plupart dans des appartements (95 % pour 72 % de ménages vivant en appartement dans la région), dont un grand nombre construits entre 1949 et 1974 (41 %)¹¹. Ces ménages sont majoritairement localisés en petite couronne (50 % contre 37 % de ménages franciliens vivant en petite couronne). Ils relèvent du secteur locatif dans 81,5 % des cas, à part à peu près égale entre le social et le privé (libre et sous location). Dans le parc social, les logements font 65 m², contre 34 m² dans le parc locatif privé.

Les ménages occupants des logements surpeuplés disposent eux-aussi de revenus modestes. Au sein de ces ménages, les familles monoparentales sont quatre fois plus présentes (37 %) qu'à l'échelon régional (10 %). 69 % d'entre eux exercent les professions d'employés ou d'ouvriers (35 % en Île-de-France) et leur revenu par UC est inférieur de 58,5 % au revenu moyen régional (1 099 € contre 2 651 €). Les locataires consacrent 10,0 % de leurs revenus au paiement du loyer quand ils habitent dans le parc social et 20,1 % quand ils logent dans le parc privé. Ils perçoivent très fréquemment des aides au logement (61% dans le parc social et 48 % dans le parc privé¹²).

⁷ Selon l'ENL 2013, les ménages ont considéré l'état général de l'immeuble comme « mauvais » et/ou l'état de la façade comme « très dégradé avec des fissures profondes ».

⁸ Dans l'ENL, les logements sans confort sanitaire sont les logements sans eau ou sans WC intérieurs et/ou sans douche ou baignoire, ou sans aucun chauffage même si le logement est équipé de WC intérieurs et/ou de douche ou de baignoire.

⁹ À l'échelon régional, le parc d'avant 1949 représente 27 % du total des résidences principales.

¹⁰ Contrairement aux ménages du parc social, ceux du parc privé occupant un logement sans confort affichent un profil nettement plus modeste que l'ensemble des occupants de ce parc (1 341 contre 2 254 €/mois/UC) et acquittent des loyers moins élevés (538 contre 786 €/mois).

¹¹ Ce taux est de 35 % à l'échelon régional.

¹² Contrairement aux ménages du parc social, les locataires du parc privé qui vivent en surpeuplement affichent un profil nettement plus modeste que l'ensemble des occupants de ce parc (1 027 contre 2 254 €/mois/UC) et acquittent des loyers moins élevés (571 contre 786 €/mois).



DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'HEBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET
DE L'AMENAGEMENT



Comparativement à la moyenne francilienne, ces ménages sont jeunes (42 ans pour la personne de référence contre 52 ans en Île-de-France) et de grande taille (4,32 personnes contre 2,33). Ils ont en effet 2,01 enfants¹³ en moyenne (0,68 en Île-de-France). Plutôt en début ou milieu de parcours résidentiel, ils sont donc nombreux à souhaiter changer de logement (69 % contre 31 % des Franciliens). Dans la très grande majorité, c'est pour rester locataire (88 % contre 52 % des ménages franciliens qui souhaitent changer de logement), principalement dans le parc social (69 % ont déposé une demande).

Ces situations d'inconfort et de surpeuplement reflètent un manque d'offre de logements en direction des ménages à faibles ressources¹⁴, contraints d'attendre plusieurs mois, voire plusieurs années un logement abordable et dimensionné à la taille de leur ménage. Pour une partie d'entre eux, toutefois, l'offre de logements franciliens, même bon marché, restera durablement incompatible avec leurs ressources particulièrement faibles¹⁵.

Tableau 2. Personnes privées de confort ou vivant dans des logements surpeuplés en Île-de-France

	Personnes vivant dans des immeubles ou logements privés de confort	Personnes vivant dans des logements surpeuplés	Total Île-de-France
Effectif	462 400	586 500	11 915 100
Caractéristiques des ménages auxquels appartiennent ces personnes			
Effectif des ménages	202 100	135 800	5 122 000
âge de la PR (a)	48,1	42,2	51,7
Taille ménage	2,29	4,32	2,33
% appartements	91,4	95,3	71,7
% immeubles 1949-1974	35,6	41,1	35,3
% immeubles avant 1949	45,5	24,5	26,5
% locataires parc libre et meublé	35,9	42,5	23,8
% locataires parc social	36,4	39,0	24,3
Surface (m ²) parc locatif social	62,0	64,9	64,2
Surface (m ²) parc locatif libre et meublé	30,7	34,2	48,4
% personnes seules	43,1	/	35,8
% familles monoparentales (b)	16,9	37,3	10,3
% ménages sans lien familial	ns	ns	2,7
% employés-ouvriers (c)	54,5	68,6	34,7
Revenu moyen (€/mois)	2 297	2 597	4 117
Revenu/UC (€/mois)	1 554	1 099	2 651
Taux d'effort net parc social (%)	13,0	10,0	13,9
Taux d'effort net parc loc. libre et meublé (%)	24,9	20,1	23,3
% ménages souhaitant changer de logt	57,6	69,0	31,4
dont qui souhaitent devenir locataires	71,0	87,7	51,6
dont qui ont fait une demande de LLS (d)	50,5	68,9	39,5

(a) PR : personne de référence

(b) Sont considérés ici les enfants célibataires sans limite d'âge.

(c) La catégorie socioprofessionnelle « retraité », est ventilée selon les catégories effectives avant la retraite.

(d) LLS : logement locatif social

¹³ Il s'agit ici d'enfant de moins de 25 ans..

¹⁴ Cf. Diagnostic préalable à l'élaboration du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, IAU Île-de-France et Fors, 2015

¹⁵ Cf. Guillouet Jean-Jacques et Pauquet Philippe, « 350 000 ménages à très bas revenus dans le parc de logements francilien », Note rapide, n° 647, IAU Île-de-France, 2014.

Tableau 3. Personnes privées de confort ou vivant dans des logements surpeuplés en France métropolitaine

	Personnes vivant dans des immeubles ou logements privés de confort	Personnes vivant dans des logements surpeuplés	Total France métropolitaine
Effectif	2 096 500	934 400	63 216 200
Caractéristiques des ménages auxquels appartiennent ces personnes			
Effectif des ménages	940 100	217 574	28 059 800
âge de la PR (a)	51,4	41,7	53,4
Taille ménage	2,23	4,29	2,25
% appartements	57,5	91,0	43,4
% immeubles 1949-1974	36,7	41,5	29,8
% immeubles avant 1949	43,5	27,8	26,5
% locataires parc libre et meublé	36,7	47,6	23,7
% locataires parc social	25,7	31,8	15,9
Surface (m ²) parc locatif social	70,6	69,3	68,7
Surface (m ²) parc locatif libre et meublé	54,9	37,9	62,6
% personnes seules	42,0	/	34,3
% familles monoparentales (b)	15,0	39,3	8,4
% ménages sans lien familial	ns	ns	2,5
% employés-ouvriers (c)	54,4	63,2	44,2
Revenu moyen (€/mois)	1 981	2 475	3 267
Revenu/UC (€/mois)	1 328	1 038	2 107
Taux d'effort net parc social (%)	12,0	9,6	13,5
Taux d'effort net parc loc. libre et meublé (%)	20,7	18,9	21,0
% ménages souhaitant changer de logt	46,1	65,5	22,6
dont qui souhaitent devenir locataires	73,3	83,1	50,2
dont qui ont fait une demande de LLS (d)	46,2	63,0	33,9

(a) PR : personne de référence

(b) Sont considérés ici les enfants célibataires sans limite d'âge.

(c) La catégorie socioprofessionnelle « retraité », est ventilée selon les catégories effectives avant la retraite.

(d) LLS : logement locatif social

159 000 personnes privées de domicile personnel dont 148 000 en hébergement contraint

Cette deuxième catégorie regroupe les personnes vivant en hébergement contraint chez un tiers ou logées à l'hôtel. Nettement moins nombreux et faute d'effectifs suffisants, les personnes logées à l'hôtel (11 000) ne feront pas l'objet d'une analyse.

Encadré : Les périmètres d'analyse des mal-logés en Île-de-France

Pour les personnes en hébergement contraint, deux périmètres d'analyse plus larges ont été retenus. L'enquête Logement étant une enquête par échantillon, dans certains cas, lorsque le sous-ensemble étudié rassemble peu de ménages, le nombre d'enquêtes peut se révéler insuffisant pour décrire les caractéristiques des personnes ou des ménages concernés à l'échelon régional. Pour contourner cette difficulté, le périmètre d'étude doit être élargi.

Pour les enfants non étudiants de plus de 25 ans qui reviennent chez leurs parents et ceux qui ne peuvent pas partir du domicile, le périmètre d'analyse est l'ensemble regroupant l'Île-de-France et les autres grandes agglomérations de 200 000 à 2 000 000 d'habitants, soit 12 234 300 ménages. Ces deux entités géographiques présentent en effet des dynamiques socio-économiques qui permettent de les rapprocher*.

Pour les personnes sans lien familial et hébergées chez un particulier, le périmètre d'analyse est l'échelon national, soit 28 059 800 ménages.

Les personnes qui disposent d'un logement mais vivent dans des conditions très difficiles : pas d'extension de périmètre. Le nombre d'enquêtes est en effet suffisant pour mener des analyses sur le seul périmètre francilien.



DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'HEBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET
DE L'AMENAGEMENT



* Les 148 000 personnes sont issues du périmètre francilien. En ajoutant les autres grandes agglomérations françaises, les effectifs passent de 148 000 à 327 600 personnes (Cf. tableau).

Les 148 000 personnes qui vivent en hébergement contraint chez un tiers regroupent deux ensembles : les 116 900 enfants non étudiants de plus de 25 ans (parmi lesquels on distingue ceux qui reviennent au domicile de leurs parents et ceux qui ne peuvent pas en partir) et les 31 100 personnes en hébergement contraint chez un particulier, sans relation familiale.

116 900 enfants non étudiants de plus de 25 ans hébergés chez leurs parents

La description de ces personnes sera issue des données du périmètre regroupant l'Île-de-France et les autres grandes agglomérations françaises de 200 000 à 2 millions d'habitants (Cf. encadré).

... dont 63 300 enfants non étudiants de plus de 25 ans qui reviennent chez leurs parents

Les 63 300 enfants non étudiants de plus de 25 ans¹⁶ partis du domicile parental et qui s'y réinstallent constituent la première catégorie de personnes contraintes de vivre chez un tiers. Cette population plutôt jeune (36 ans) exerce plus fréquemment des métiers d'employés ou d'ouvriers (57 %)¹⁷ que dans la moyenne des grandes agglomérations françaises (Île-de-France comprise)¹⁸.

Les parents qui les hébergent sont plus souvent employés-ouvriers que l'ensemble des habitants des grandes agglomérations (52 % contre 40 %). Leur revenu par unité de consommation (UC) n'est par contre inférieur que de 3,2 % au revenu par UC des grandes agglomérations.

Plus souvent propriétaires (58 % contre 48 % dans les grandes agglomérations), ils habitent moins en appartement (53 % contre 66 %). Ces derniers affichent cependant des surfaces relativement grandes : 81 m² contre 62 m² dans les grandes agglomérations (Île-de-France comprise).

Dans la majorité des cas, les causes de retour chez les parents sont consécutives à une séparation (41 % des causes exprimées)¹⁹, une perte d'emploi ou des problèmes financiers. Dans plus d'un cas sur deux (54 %), ce retour date de moins de trois ans (dont 28 % depuis moins d'un an). Comme le révèlent les raisons principales qui poussent au retour, le secours des parents va au-delà d'une simple aide économique. Ils apportent aussi un soutien important d'ordre affectif et psychologique.

... dont 53 600 enfants non étudiants de plus de 25 ans qui ne peuvent pas partir du domicile parental

Les 53 600²⁰ enfants non étudiants de plus de 25 ans souhaitant partir de chez leurs parents mais qui ne le peuvent pas faute de moyens financiers²¹ composent la seconde catégorie de personnes connaissant un hébergement contraint. Au regard de leurs caractéristiques socio-économiques, ces personnes sont dans une situation économique plus difficile que les enfants qui reviennent chez leurs parents : ces personnes sont plus jeunes (31 ans) et appartiennent plus fréquemment aux catégories employés ou ouvriers (64 %).

De même, leurs parents sont globalement plus modestes que ceux qui relogent un de leurs enfants : 63 % d'entre eux exercent les métiers d'employés ou d'ouvriers, et leur revenu est sensiblement inférieur au revenu moyen par UC (- 20,5 %) observé dans les grandes agglomérations (Île-de-France comprise), en raison notamment de la présence très importante des familles monoparentales.

L'analyse des conditions de logement des hébergeurs montre que 45 % d'entre eux occupent un logement dans le parc social (contre 21 % en moyenne dans le périmètre des grandes agglomérations). Près des deux tiers vivent dans des appartements, plutôt grands (74 m²). Ils sont aussi plus nombreux à vivre dans des logements surpeuplés²².

Les difficultés économiques de cette population constituent l'explication majeure du maintien chez les parents, qui sont eux-mêmes relativement fragiles économiquement. Faute d'offre suffisante de logements en rapport avec leurs ressources, notamment en petits logements sociaux, ces jeunes de condition modeste seront dans l'impossibilité de partir le moment venu²³.

¹⁶ En ajoutant à l'Île-de-France, le périmètre des autres grandes agglomérations françaises, les effectifs passent de 63 300 à 159 500 personnes (Cf. tableau).

¹⁷ Cette statistique intègre en lieu et place de la catégorie socioprofessionnelle « retraité », celle qui était effective avant la retraite. Dans les grandes agglomérations françaises (Île-de-France comprise), la moyenne des employés et des ouvriers est de 31 %.

¹⁸ Pour des commodités d'écriture, l'expression « grandes agglomérations » tout court s'entend « autres grandes agglomérations françaises de 200 000 à 2 millions d'habitants » et « Île-de-France » comprise.

¹⁹ À l'échelon national, 39 % des causes ayant conduit au retour.

²⁰ Cet effectif est issu du périmètre francilien. En intégrant les autres grandes agglomérations, il passe de 53 600 à 99 300.

²¹ Dans l'enquête logement, la question est formulée de la manière suivante pour tous les enfants et petits-enfants de 18 ans ou plus du ménage, qui habitent dans le logement et ne sont pas sur le bail ou n'ont pas de titre de propriété : « L'individu envisage-t-il d'aller habiter dans un logement indépendant dans les 6 mois qui viennent ? ». Si la personne répond « oui » à cette question, lui est posé la question suivante : « A-t-il ou aurait-il les moyens financiers lui permettant d'avoir un logement indépendant ? ». Si la personne répond « non » à cette seconde question, lui est posé la question : « s'il en avait les moyens, quitterait-il le logement ? ». Si la personne répond « oui » à cette troisième question, elle est considérée comme appartenant aux hébergés contraints en raison de la faiblesse de ses moyens financiers.

²² Essentiellement en surpeuplement modéré. En moyenne, il manque une pièce au logement.

²³ Cf. Diagnostic préalable à l'élaboration du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, IAU Île-de-France et Fors, 2015. Ce rapport mettait notamment en exergue une offre de logements pas toujours adaptée aux ressources et à la composition des ménages.



DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'HEBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET
DE L'AMENAGEMENT



Tableau 4. Personnes en hébergement contraint chez un tiers dans les grandes agglomérations françaises (Île-de-France et autres grandes agglomérations de 200 000 à 2 millions d'habitants)*

Île-de-France et Grandes aggro.de 200 000 à 2 M d'hab.							
	Enfants non étudiants de plus de 25 ans de retour chez les parents	Enfants non étudiants de plus de 25 ans qui vivent chez les parents	Hébergés de moins de 60 ans sans lien familial	Hébergés de plus de 60 ans sans lien familial	Total	Total hébergés contraints	Total Île-de-France et autres grandes aggro.
Caractéristiques des personnes hébergées							
Effectif	159 500	99 300	38 100	30 700	68 800	327 600	27 232 600
dont en Île-de-France	63 300	53 600	ns	ns	31 100	148 000	
âge moyen	35,9	31,1	ns	ns			39,0
% employés-ouvriers	56,7	64,4	ns	ns			30,9
Raisons de l'arrivée de l'hébergé							
% rupture familiale ou deuil	41,2	/	ns	/			/
Durée d'installation							
% retour depuis moins de 3 ans	53,5	/	ns	/			/
dont depuis moins d'1 an	28,1	/	ns	/			/
Caractéristiques des ménages hébergeurs							
Effectif	150 400	89 400	36 900	27 600	64 500	304 300	12 234 300
Age de la PR (a)	59,6	59,5	ns	ns			51,7
% employés-ouvriers (b)	51,6	62,6	ns	ns			39,7
% familles monoparentales et ménages sans lien de famille (c)	43,2	37,8	ns	ns			12,3
dont familles monoparentales	28,3	ns	ns	ns			9,3
Revenu moyen (€)	4 713	3 857	ns	ns			3 550
revenu/UC (€)	2 236	1 835	ns	ns			2 309
% appartements	52,6	65,0	ns	ns			65,8
Surface appartement (m ²)	80,6	73,6	ns	ns			62,2
% locataires	41,8	60,3					
dont locataires parc social	29,8	44,7	ns	ns			20,9
% propriétaires	58,2	ns	ns	ns			48,2
% logements non surpeuplés	79,5	70,2	ns	ns			84,7
% logement surpeuplés (d)	ns	ns	ns	ns			15,3

(a) PR : personne de référence

(b) La catégorie socioprofessionnelle « retraité », est ventilée selon les catégories effectives avant la retraite.

(c) Sont considérés ici les enfants célibataires sans limite d'âge.

(d) Il s'agit essentiellement de surpeuplement modéré. En moyenne, il manque une pièce au logement.

31 100 personnes sans lien familial et hébergées chez un particulier

La description de ces 31 100²⁴ personnes est issue des données nationales (voir encadré). Même s'il existe des différences notables entre l'Île-de-France et la France métropolitaine, les causes de l'hébergement contraint diffèrent peu d'une région française à l'autre.

Cette dernière catégorie d'hébergés contraints regroupe deux ensembles : d'une part, les personnes de moins de 60 ans (c'est-à-dire encore en âge de travailler) dont les ressources ne sont pas suffisantes pour acquitter un loyer²⁵ ; d'autre part, les personnes qui ont plus de 60 ans, quel que soit leur niveau de ressources.

La première catégorie (les moins de 60 ans démunis de moyens financiers) représente 45,5 % de ces personnes. Elles sont plus âgées (40 ans) et plus souvent ouvriers ou employés (69 %) ²⁶. Les ménages qui les accueillent ont 48 ans en moyenne, et sont très fréquemment des ménages sans enfant ou des familles monoparentales (73 %). Ils sont particulièrement modestes : leurs revenus par UC sont inférieurs de 34,7 % au niveau national. Cet accueil déclenche ou aggrave les situations de surpeuplement, très fréquentes au sein de ces ménages.

Dans l'ensemble, cette première catégorie d'individus a été accueillie suite à une séparation, à des problèmes financiers ou au désir de se rapprocher de son emploi, et ce dans des proportions comparables. Dans 55 % des cas, ces hébergés sont installés chez leurs « hébergeurs » depuis moins de 3 ans, dont une part importante depuis moins d'un an.

Les difficultés économiques constituent aussi l'explication majeure de ces installations chez des tiers qui, tout comme leurs hébergés, affichent une réelle fragilité économique. Comme les enfants de plus de 25 ans qui restent au domicile parental, ces ménages pâtissent de délais d'attente anormalement longs pour l'obtention d'un logement social.

La seconde catégorie (les plus de 60 ans, sans critère de ressources) représente 54,5 % de ces hébergés. Retraités pour la plupart et âgés de 74 ans en moyenne, ils affichent un profil quelque peu différent : les catégories socioprofessionnelles avant leur retraite montrent des profils moins modestes, les employés ou ouvriers étant moins nombreux.

Ces personnes sont accueillies par des ménages également âgés (69 ans), dont le revenu mensuel par UC est comparable à celui du niveau national (2 038 contre 2 107 € par UC, soit - 3,3 %). Très fréquemment hébergés par des ménages sans enfant (87 %), ils connaissent de meilleures conditions de logement : la très grande majorité (89 %) ne vit pas en surpeuplement.

Pour ce public, ces hébergements vont au-delà d'une solidarité économique. En effet, 73 % de ces ménages hébergeurs sont constitués de deux personnes désireuses probablement de vivre à nouveau en couple ou de fuir une solitude trop pesante.

²⁴ Cet effectif est issu du périmètre francilien. En intégrant les autres grandes agglomérations, il passe de 31 100 à 68 800.

²⁵ Dans l'enquête Logement, la question est formulée comme suit : « L'individu a-t-il actuellement les moyens financiers lui permettant d'avoir un logement indépendant ? ». Si la personne répond « non » à cette question, elle est considérée comme appartenant aux hébergés contraints en raison de la faiblesse de ses moyens financiers».

²⁶ Les statistiques socio-économiques produites dans cette partie ont été établies sur le périmètre national (69 400 personnes). Le périmètre regroupant l'Île-de-France et les grandes agglomérations françaises de 200 000 à 2 millions d'habitants représente 55 % de cet effectif.

Tableau 5. Personnes vivant en hébergement contraint chez un tiers en France métropolitaine*

	France métropolitaine						Total France métropolitaine
	Enfants non étudiants de plus de 25 ans de retour chez les parents	Enfants non étudiants de plus de 25 ans qui vivent chez les parents	Hébergés de moins de 60 ans sans lien familial	Hébergés de plus de 60 ans sans lien familial	Total	Total hébergés contraints	
	Caractéristiques des personnes hébergées						Ens. des personnes
Effectif	337 500	152 800	69 400	83 000	152 400	642 700	63 216 200
dont en Île-de-France	63 300	53 600	ns	ns	31 100	148 000	
âge moyen	37,6	31,0	39,6	74,0			40,5
% employés-ouvriers	61,2	61,7	68,9	ns			35,0
Raisons de l'arrivée de l'hébergé (a)							
% rupture familiale ou deuil	38,9	/	ns	/			/
% problèmes financiers	15,8	/	ns	/			/
% problème de perte d'emploi	24,1	/	/	/			/
Durée d'installation							
% retour depuis moins de 3 ans	53,5	/	54,9	/			/
dont depuis moins d'1 an	28,1	/	ns	/			/
	Caractéristiques des ménages hébergeurs						Ens. des ménages
Effectif	326 500	138 900	67 400	71 600	139 000	604 400	28 059 800
Age de la PR (b)	60,7	59,9	47,8	69,4			53,4
% ménages de 2 personnes (c)	31,6	ns	ns	72,9			67,4
% ménages de 3 personnes ou +	68,4	76,9	62,8	ns			32,7
% employés-ouvriers (d)	57,6	62,3	59,3	ns			44,2
% familles monoparentales et ménages sans lien de famille (e)	48,0	37,9	73,3	89,8			10,9
dont ménages sans lien de famille	20,8	ns	50,9	87,3			2,5
Revenu moyen (€)	4 111	3 628	2 721	3 339			3 267
revenu/UC (€)	2 024	1 734	1 376	2 038			2 107
% maisons	65,7	48,8	ns	72,7			56,6
% appartements	34,3	51,2	65,3	ns			43,4
Surface appartement (m ²)	82,1	75,7	60,7	ns			63,0
% locataires	26,6	46,8	62,3	ns			39,6
dont locataires parc social	18,3	33,2	ns	ns			15,9
% propriétaires	70,9	48,9	ns	79,6			57,9
% logements non surpeuplés	87,9	78,7	ns	89,4			90,5
% logements surpeuplés (f)	12,1	ns	ns	ns			9,5

(a) Ces pourcentages ne s'additionnent pas car plusieurs réponses sont possibles.

(b) PR : personne de référence

(c) Au niveau national, le pourcentage indiqué intègre les ménages d'une personne.

(d) La catégorie socioprofessionnelle « retraité », est ventilée selon les catégories effectives avant la retraite.

(e) Sont considérés ici les enfants célibataires sans limite d'âge.

(f) Il s'agit essentiellement de surpeuplement modéré. En moyenne, il manque une pièce au logement.

85 800 Franciliens mal-logés non recensés par l'enquête nationale Logement en 2013

Le champ de l'enquête Logement ne concerne que les logements dits « ordinaires ». Ainsi les mal-logés vivant, par exemple, en collectivité²⁷ ou logés dans des habitations mobiles (caravanes, bateaux...), tout comme les « sans domicile » échappent donc à cette enquête.

Des statistiques s'appuyant sur d'autres sources permettent de combler ce vide. Ainsi, aux mal-logés non recensés par l'enquête Logement peuvent s'ajouter :

42 000 personnes sans-domicile

Selon l'enquête de l'Insee sur les sans-domicile de 2012, 42 000 personnes sont sans abri ou accueillies temporairement dans des hôtels ou des centres d'hébergement d'urgence (CHU) pris en charge financièrement par des associations. Ces sans-domicile sont plutôt jeunes, de sexe masculin et d'origine étrangère. Par rapport à la précédente enquête, réalisée en 2001, cette population est un peu plus âgée et plus féminine (Cf. Insee Première, n°1455, juillet 2013). Sources : Ined, Insee, Enquête Sans-Domicile 2012.

9 900 personnes dans des habitations de fortune²⁸

Cette dénomination, issue d'une comptabilisation via le recensement de 2011, regroupe les personnes vivant dans des cabanes, dans des constructions provisoires, et celles vivant à l'année en camping ou en mobile-home. C'est en grande couronne qu'elles sont les plus nombreuses (65 % du total dont 23 % en Seine-et-Marne). Source : Insee, RP 2011.

21 600 personnes en chambres collectives dans des foyers de travailleurs migrants (FTM)

Les FTM sont à l'origine des hébergements temporaires apparus au milieu des années 1950. Depuis les années 1970, ils constituent le mode d'hébergement privilégié pour les immigrés isolés issus de l'Afrique sub-saharienne et de l'Afrique du Nord. Ces établissements proposent un hébergement en chambres collectives ou individuelles, et des locaux affectés à la vie commune (salle de convivialité, réfectoire social...). La quasi-totalité des FTM accueille des hommes seuls. En 1997, a été lancé un plan de traitement pour transformer les FTM qui n'offrent que des chambres collectives.

En Île-de-France, selon la liste établie par la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (Cilpi) de juillet 2014, 21 637 places en chambres collectives (dans 97 établissements) sur un total de 50 059 places, n'ont pas encore fait l'objet d'une transformation en chambres individuelles. Source : Cilpi, juillet 2014.

12 300 « gens du voyage » sans place dans les aires d'accueil

Les gens du voyage mal-logés sont tous ceux qui ne peuvent accéder à un emplacement de caravane sur un terrain prévu à cet effet. Selon les objectifs des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage, il manque 3 065 places de caravane en aires d'accueil en Île-de-France (2 285 places réalisées pour un objectif de 5 350). Ce sont donc 12 300 personnes qui n'ont pas de places dans une aire d'accueil, si l'on applique le ratio de quatre personnes logées par caravane. Source : Diagnostic préalable à l'élaboration du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, IAU Île-de-France et Fors, 2015.

²⁷ Foyers de travailleurs, résidences sociales, résidences universitaires, internats, maisons de retraite.

²⁸ Parmi ces personnes, certaines sont aussi comptées sans-domicile.